

Conseil d'arrondissement du 20e
Séance du 21 septembre

Sur proposition de l'exécutif

Voeu relatif à la marche des sans-papiers

A l'appel de 19 collectifs de Sans-papiers, de la Marche des solidarités, des Etats généraux des migrations, et de plus de 200 organisations, des Sans-papiers marcheront à partir du 19 septembre des quatre coins du pays pour atteindre Paris en une grande manifestation le samedi 17 octobre 2020.

Le but de cette marche est de revendiquer et d'obtenir la régularisation des travailleurs sans-papiers.

Le Ministère de l'Intérieur estimait en 2019 le nombre de travailleurs et travailleuses sans-papiers en France de 300.000 à 400.000 personnes. En termes statistiques cette population représente donc un peu plus de 0,5 % de la population de notre pays, ce qui est très peu, mais qui est énorme en terme de souffrance et d'incapacité de se projeter sans une situation stable et donc d'insertion.

Il faut savoir ouvrir les yeux, les travailleurs sans-papiers assurent une part significative de la production de nombreux secteurs : hôtellerie, aide à la personne, bâtiment, nettoyage, distribution de l'agroalimentaire, livraison à domicile, services d'ambulance... dont personne n'envisage de se passer. Et spécialement, ceux-ci ont bien souvent été en première ligne et continuent de l'être lors de la crise sanitaire.

Davantage exposés, par nature moins protégés sanitaire, socialement, légalement, vivant bien souvent dans des conditions de logement difficiles, avec des ressources parmi les plus faibles, les premiers de corvées ne peuvent être toujours les derniers accueillis à la table du partage.

L'impasse est aujourd'hui totale, juridiquement non régularisables, dans les faits non expulsables, ces travailleurs sont aujourd'hui condamnés à la précarité et l'invisibilité. Essentiels à de larges pans de l'économie et inexistantes légalement : ce simple constat constitue un trouble manifeste à l'ordre public, tel qu'il doit se construire.

Il convient donc de se montrer ouverts à la situation rencontrée par les travailleurs sans-papiers, notamment pour ceux qui sont présents depuis plusieurs années et qui ne demandent qu'à s'intégrer dans la république.

Paris et spécialement notre 20eme arrondissement porte fièrement cette tradition d'accueil, d'ouverture, de générosité et de pragmatisme. Nous souhaitons par ce vœu, nous placer dans cette lignée et perpétuer cette noble tradition parisienne concrétisée par l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), dont un des objectifs vise à « organiser des actions de soutien aux migrants avec les acteurs dans leur grande diversité ».

La manifestation du 17 octobre est l'aboutissement de plusieurs marches parties de grandes villes des régions. Cette manifestation se dirigera vers l'Élysée afin de remettre au Président de la République un memorandum développant le rôle joué par les travailleurs et travailleuses sans-papiers pendant le confinement.

Indépendamment des postures des uns et des autres, de la diversité des prises de position partisans des associations de soutien, le maire et les élus du 20^{ème} arrondissement de Paris souhaitent en cette occasion réaffirmer les valeurs qui structurent leur engagement politique, en apportant leur soutien à la Marche des travailleurs sans-papiers.

Sur proposition de l'exécutif, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **le Maire et le Conseil d'arrondissement du 20e apportent leur soutien à la Marche nationale des Sans-papiers ;**
- **le Maire et le Conseil d'arrondissement du 20ème s'engagent à faciliter un hébergement digne et sécurisé des participants à cette marche en lien avec les associations et des habitants de l'arrondissement.**
- **le Maire et le conseil d'arrondissement du 20^{ème} se déclarent résolus à assurer la promotion de leur action en cette matière, auprès des habitants, par les moyens les plus opportuns en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.**